

# Charte de soutien à la viticulture du cru Banyuls-Collioure

## PRÉAMBULE

La viticulture du cru Banyuls-Collioure constitue un patrimoine économique, culturel, paysager et identitaire unique. Elle façonne le territoire, soutient l'emploi local et contribue à la renommée des communes sur lesquelles elle prend racine : Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère. Mais le vignoble de Banyuls-Collioure n'est pas un simple décor : c'est l'âme vivante de nos communes, un héritage façonné par des générations de vignerons, un paysage millénaire que le monde nous envie, mais surtout des vins et 3 appellations des plus prestigieuses du Sud de la France (Collioure, Banyuls et Banyuls Grand Cru). En terme économique, le poids direct de la filière vin sur le territoire est très notable : plus de 450 emplois fixes, 19 Millions d'euros de salaires annuel, 50 Millions d'euros de chiffre d'affaires, et un poids indirect certain en retombée sur le tourisme, les CHR et l'artisanat.

Aujourd'hui, ce patrimoine est menacé. Au-delà de la situation difficile que traverse le GICB, le constat de l'audit de notre filière (3 caves coopératives et 50 caves particulières) est partagé par tous : la rentabilité des exploitations agricoles baisse d'année en année, le cru dans sa globalité est déficitaire. Sans sursaut commercial, la baisse des volumes vers l'équilibre de marché (15 000 hectolitres de vin valorisés à ce jour) est inévitable et inexorable. La conséquence certaine sera la réduction de la surface du vignoble autour des 600 hectares à l'horizon 2030.

Le **Syndicat des Vignobles de la Côte Vermeille**, seul organisme regroupant les vignerons du cru, à travers le plan de relance financé par la Région Occitanie, s'attache aujourd'hui à anticiper ce déclin en mettant en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour faciliter la valorisation des vins de Collioure et de Banyuls :

- Cartographie du vignoble
- (R)évolution des cahiers des charges
- Gestion du foncier (complants)
- Gestion syndicale de la promotion de nos crus (sortie du CIVR)
- Positionnement marketing du cru
- Intégrer pleinement la viticulture dans l'histoire patrimoniale et culturelle locale (Vinothèque des légendes / fort carré)

Ce plan de relance étant un véritable projet de territoire, le Syndicat des Vignobles de la Côte Vermeille a besoin que les élus locaux s'engagent dorénavant concrètement à ses côtés, sur les cinq points suivants :

## LES 5 ENGAGEMENTS

1. **Maintenir le Syndicat des Vignobles la Côte Vermeille au Mas Reig**
2. **Favoriser la pérennité économique de la filière**
3. **Soutenir les exploitations existantes et faciliter l'installation de nouveaux arrivants**
4. **Gérer la déprise viticole**
5. **Faire de la Côte Vermeille LA destination phare de l'oenotourisme méditerranéen**

En signant cette charte, je prends un engagement public : défendre aux côtés du Syndicat des Vignobles de la Côte Vermeille, seul organisme regroupant l'ensemble des vignerons, la viticulture du Cru Banyuls-Collioure avec détermination, et agir pour que jamais nos vignes, nos terrasses et nos vins ne soient relégués au second plan.

SIGNATURE DU CANDIDAT

# CHARTE DE L'ÉLU

## 1. MAINTENIR LE SYNDICAT DES VIGNOBLES DE LA CÔTE VERMEILLE AU MAS REIG

### Gérer notre avenir COLLECTIF sur notre territoire

- Faire du Mas Reig le centre viticole de la Côte Vermeille.
- S'engager financièrement à soutenir le syndicat des vignobles de la Côte Vermeille dans son fonctionnement en fonction d'un montant à déterminer par an afin de soutenir ses actions (promotion, études technico-économiques, etc.).
- Instaurer une instance municipale de dialogue régulier avec le Syndicat du cru et les vignerons.

## 2. FAVORISER LA PÉRENNITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE

### Soutenir le commerce de nos Collioure et Banyuls au juste prix

- Favoriser la vente des vins lors de tous les événements communaux : le vin local doit être au cœur de la vie locale (fêtes viticoles annuelles, soutien aux « Caminades », rendre le domaine public comme le lieu essentiel de la promotion de nos vins).
- Encourager les restaurateurs et hôteliers à la mise en avant de nos vins en faisant valoir l'exploitation des terrasses qui leur sont octroyées (création d'un label ambassadeurs).
- Soutenir financièrement les actions de promotion « Les Vignerons sur Mer » localement, nationalement et internationalement.
- Soutenir financièrement les certifications agroenvironnementales nécessaires à la valorisation de nos vins (bilan carbone, HVE...).
- Intégrer le logo du Syndicat des Vignerons de la Côte Vermeille sur les supports de communication de la commune.

## 3. SOUTENIR LES EXPLOITATIONS EXISTANTES ET FACILITER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ARRIVANTS

### Pas de pays sans paysans

- Faciliter l'accès au foncier (libération des complaints), protection des terres viticoles (ZAP : zone agricole protégée).
- Faciliter l'accès aux vignobles (pistes, chemin...).
- Faciliter le logement à la main d'œuvre des saisonniers.
- Faciliter les permis de construire pour l'agrandissement des outils de production ou de commercialisation de nos vins.
- Faciliter l'accueil de nouveaux vignerons par la création de bâtiments de vinification (Village Vigneron...).

## 4. GÉRER LA DÉPRISE VITICOLE

### La vigne n'est plus la seule solution au risque incendie et à l'entretien de notre arrière-pays

- Encourager la diversification agricole du territoire : élevage, pastoralisme, oléiculture, suberaie.
- Financer des vignes « ornementales » dites coup de feu, maîtriser et entretenir la végétation spontanée.
- Faciliter l'accès à la rétention d'eau (rôle des agulles).
- Faciliter la maîtrise de la faune sauvage avec la fédération de chasse des PO.
- Limiter le développement des achats foncier du CEN et faciliter l'achat par les agriculteurs.
- Sanctuariser les constructions en pierres sèches.

## 5. FAIRE DE LA CÔTE VERMEILLE LA DESTINATION PHARE DE L'ŒNOTOURISME MÉDITERRANÉEN

### Accueillir les touristes toute l'année dans le vignoble

- Création des sentiers de randonnée et d'interprétation dédiés à la culture vigneronne de la Côte Vermeille, base de l'offre œnotouristique locale (Sentier des Merveilles/Sentier des Murettes).
- Aider le développement de toutes les autres activités œnotouristiques.
- Faire entrer la culture du vin comme élément d'un patrimoine dont tous, élus, habitants et visiteurs, doivent devenir les ambassadeurs convaincus.

## 6. ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DU CANDIDAT